



Campagne pour la libération de tous les enfants palestiniens prisonniers en Israël

<https://www.liberez-enfants-palestiniens.org>

Février 2021

Lettre d'information n°6

En janvier 2021 il y a **160** enfants parmi les 4500 prisonniers politiques détenus en Israël. En 2020 ce sont **543** enfants qui ont été arrêtés, la majorité à Jérusalem. La moitié des arrestations ont eu lieu de nuit, lors desquelles les enfants sont menottés, le plus souvent une cagoule sur la tête et subissent des menaces ou des violences dans plus de 50 % des cas. 70 % signeront des aveux dictés en hébreu alors que seuls 23 % ont accès à un avocat.

Sources : Addameer et Middle East Monitor

La Cour Pénale Internationale a pris la décision, le 5 février 2021, d'étendre sa compétence sur les Territoires Occupés par Israël depuis 1967

Après une longue bataille juridique menée par *Fatou Bensouda*, procureure en chef de la Cour pénale internationale (CPI), cette décision constitue un précédent historique pour juger les crimes de guerre et autres violations des droits de l'homme en Palestine

Le 5 février 2021, la Chambre préliminaire de la Cour Pénale Internationale a décidé, à la majorité, que la compétence de la Cour dans la situation en Palestine, un État partie au Statut de Rome de la CPI, s'étend aux Territoires Occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Cette décision historique constitue une grande victoire pour toutes les injustices qu'Israël fait impunément subir au peuple palestinien depuis la Nakba de 1948. Israël doit maintenant répondre des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis contre les Palestiniens.

(lien communiqué CPI : <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=pr1566&ln=fr>)

Les Palestiniens privés de vaccin

Israël qu'on nous a vendu comme la start-up nation, leader de l'anti-terrorisme, est maintenant érigée en championne de la vaccination. En effet, Netanyahu a mis le paquet, allant jusqu'à payer la dose trois fois le prix. Il faut dire qu'ayant été mis en minorité à la Knesset, il lui faut absolument remporter les élections anticipées du 23 mars (les troisièmes en moins de deux ans) s'il veut échapper aux poursuites judiciaires. Et certains chiffres sont en effet au rendez-vous, avec 32 % de la population israélienne ayant reçu sa première dose, l'État israélien peut se targuer d'être en tête de la course mondiale à la vaccination. Mais cette propagande et ces chiffres, bien relayés dans nos médias nationaux, cachent mal une réalité bien plus sombre où les Palestiniens se voient refuser l'accès à la vaccination.

La première décision gouvernementale qui a révélé cette inégalité de traitement est la demande formulée en décembre par le ministre de la sécurité publique à l'administration pénitentiaire de ne pas vacciner les 5 000 prisonniers palestiniens, hommes, femmes et enfants confondus. Même si le ministre de la santé publique a fini par imposer la vaccination de tous les prisonniers sans distinction de nationalité, la vaccination a pris deux mois de retard alors que 340 prisonniers ont déjà contracté la Covid-19 dont 200 en janvier seulement.

Aujourd'hui, la Cisjordanie ne dispose que de quelques milliers de doses et Gaza aucune alors que l'armée israélienne a encore bombardé en septembre touchant une école et un hôpital ! Et si la Russie va finalement livrer des vaccins, les délais sont incertains et un temps précieux a été perdu. C'est pourquoi nous continuerons sans relâche à défaire l'image qu'on nous donne d'Israël et dénoncer ses exactions envers le peuple palestinien !

Décès du prisonnier Maher Sa'sa

Le prisonnier palestinien Maher Sasah, âgé de 45 ans, originaire de Qalqilya, au nord de la Cisjordanie occupée, détenu dans les prisons israéliennes depuis 15 ans, est décédé le 20 janvier 2021 dans la prison israélienne de Rimonim. Il est mort suite à plusieurs maladies, mais surtout à une négligence médicale délibérée ; il avait également contracté le coronavirus en détention. Arrêté en 2006, ce père de six enfants a été condamné à 25 ans de prison. Depuis 1967, 227 prisonniers palestiniens sont morts dans les prisons israéliennes.

Source : <https://www.facebook.com/ziad.medoukh>

Les crimes envers les enfants continuent !

Des enfants abattus

Les tirs des soldats israéliens ont tué le 26 janvier un jeune Palestinien, âgé de 17 ans, dans le Nord de la Cisjordanie occupée, après que l'adolescent a supposément tenté d'attaquer au couteau un soldat israélien à proximité.

- **Attallah Mohammad Harb Rayan**, 17 ans, de Qawarat Bani Hassan, localité située au sud-suest de la ville de Naplouse, a été mortellement atteint vers midi par les tirs des soldats israéliens au Carrefour de Hares près des colonies israéliennes illégales de Revava et Barqan. Selon la radio de l'armée israélienne, des soldats israéliens ont tiré sur Attallah car il aurait été porteur d'un couteau et aurait supposément essayé d'attaquer un soldat israélien posté au carrefour.

Attallah est le premier enfant palestinien tué en 2021 par les forces israéliennes. En 2020, les

forces israéliennes ont tué neuf enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, Jérusalem-Est comprise, et dans la Bande de Gaza, dont six ont été tués par des tirs à balles réelles.

- Les soldats israéliens ont tué **Mahmoud Omar Sadeq Kmail**, âgé de 17 ans, le 22 décembre, après qu'il a supposément tiré sur des soldats de la police des frontières, formation paramilitaire israélienne, dans la Vieille Ville de Jérusalem-Est occupée.

- Le 4 décembre, les tirs des soldats israéliens ont tué **Ali Ayman Saleh Abu Alia**, âgé de 15 ans, à Al-Mughayyir, village au nord-est de Ramallah en Cisjordanie occupée alors qu'il ne représentait aucun danger pour les soldats israéliens au moment où il a été tué. L'armée israélienne a, selon certaines informations, ouvert une enquête sur l'assassinat d'Ali à la suite de la condamnation internationale de l'assassinat.

Les forces d'occupation israéliennes sont rarement tenues pour responsables des graves violations à l'encontre des enfants palestiniens, parmi lesquelles les assassinats illégaux et l'usage excessif de la force. Selon Yesh Din, association israélienne des droits de l'homme, environ 80 % des plaintes déposées par des Palestiniens auprès des autorités israéliennes, pour des présomptions de violations et de préjudices perpétrés par des soldats israéliens en 2017 et 2018, ont été classées sans qu'une enquête pénale ait été ouverte. Sur les plaintes pour lesquelles une enquête pénale a été ouverte, trois incidents seulement (3,2 %) ont été suivis d'une mise en accusation. Globalement, les chances qu'une plainte entraîne la mise en accusation d'un soldat israélien pour des violences, comprenant des assassinats, ou d'autres préjudices, est de 0,7 %, selon Yesh Din.

Source : <https://www.dci-palestine.org/>

Violences en détention

Cinq mineurs palestiniens ont été violentés et agressés par des soldats et des interrogateurs israéliens pendant leur détention, selon la commission palestinienne des affaires des détenus et anciens détenus.

La Commission a précisé que les déclarations des mineurs, qui étaient tous âgés de 17 ans, comprennent des détails sur les coups sévères et la torture qu'ils ont subis après leur arrestation.

- **Mustafa Salameh** a été détenu au domicile de sa famille dans la ville d'Azzoun, à l'est de la ville de Qalqilya, au nord de la **Cisjordanie**. Il a été battu avec la crosse d'un fusil et poussé dans une jeep de l'armée où il a été jeté au sol alors que les soldats le piétinaient jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Il s'est réveillé au centre de détention d'Al-Jalama où il a été interrogé pendant de nombreuses heures, tout en étant attaché à une chaise avant d'être transféré à la prison pour mineurs de Megiddo.

- **Mohammad Zalloum** a été traîné hors de chez lui dans le village de Silwan. Il a raconté avoir reçu des coups de poing dans l'estomac jusqu'à ce qu'il vomisse, et a ensuite été transféré au centre de détention d'Asqalan où il a été détenu pendant 23 jours.

- Une autre victime, **Hani Rmeilat**, du camp de réfugiés de Jénine au nord de la **Cisjordanie**, a été interrogé dans des conditions dures au centre de détention d'Al-Jalama, et agressé à coups de matraque par cinq gardiens de prison, ce qui lui a causé des ecchymoses sur tout le corps qui ont nécessité un traitement immédiat dans un hôpital israélien. Cependant, il a été contraint de retourner à la prison d'Al-Jalama où il a été détenu pendant 20 jours avant d'être transféré à la prison de Megiddo.

- **Majd Waari**, du quartier de Beit Hanina à **Jérusalem**, a subi un interrogatoire de plusieurs heures dans le tristement célèbre centre de détention Russian Compound à **Jérusalem-Ouest**, alors qu'il était attaché à une petite chaise.

- **Munir Arqoub**, de Kufr Ein, au nord de Ramallah, a été détenu au poste de contrôle militaire de Beit El après avoir été attaqué par trois soldats israéliens avant d'être emmené dans une base militaire voisine. Là, il a été laissé à l'extérieur dans le froid et n'a pu dormir. Le lendemain, il a été transféré au camp militaire d'Ofer pour y être interrogé, puis transféré à la prison de Majeddo.

La commission a noté que le mauvais traitement des prisonniers fait partie d'une « *politique systématique et claire pratiquée par l'administration des centres de détention d'occupation afin de mater les prisonniers et les détenus, de leur imposer des sanctions et de les priver des droits de l'homme les plus fondamentaux* ».

Source : Middle East Monitor

La répression contre les étudiants s'intensifie

Le 21 Octobre dernier, les autorités israéliennes ont déclaré le Pôle Démocratique et Progressiste Etudiant (DPSP), représentant la gauche à l'Université de Birzeit, association illégale. Cette décision est la continuation d'une politique de répression systématique envers les étudiants palestiniens, en particulier quand ils s'organisent comme c'est le cas à Birzeit.

En 2019-2020, ce sont 74 étudiants qui ont été arbitrairement arrêtés, parfois lors de raids violents, et qui pour certains sont mis à l'isolement, victimes de tortures psychologiques et physiques.

Source : <http://www.addameer.org>

Emprisonnement arbitraire d'un enfant gravement malade



Amal Nakhle

Le tribunal militaire israélien d'Ofer a confirmé, le 28 janvier, la mise en détention administrative de l'enfant Amal Nakhle Orabi (17 ans) qui souffre d'une maladie rare, « la myasthénie grave ». Il va donc passer 6 mois renouvelables à la prison de Meggido en Israël sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui.

Sa maladie provient d'un dysfonctionnement du système immunitaire et peut provoquer, chez certains patients, l'affaiblissement des muscles nécessaires à la respiration.

Amal Nakhle, qui est donc un vrai cas à risque, fait face à un grave danger à cause de la propagation du coronavirus à l'intérieur des prisons et à la négligence médicale de la part de l'administration pénitentiaire israélienne.

Source : Addameer